REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

PROCES - VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le treize décembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS: MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoints, Mmes Liliane GRUNEISEN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG et Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

<u>ABSENTS avec EXCUSE</u>: Mme Sylvie PLAIN et M. Vincent WERNER, Conseillers Municipaux

ABSENT sans EXCUSE: Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Martine REININGER, Secrétaire de Mairie.

Mme Sylvie PLAIN, Conseillère, a donné procuration de vote à M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller.

M. Vincent WERNER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Daniel SIFFERT, Adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20/09/2013
- 2/ Réajustement des différents tarifs 2014
- 3/ Indemnité de conseil du receveur municipal
- 4/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2014
- 5/ Demandes de subventions et de participation au transport scolaire (lycées)
- 6/ Affaires relatives au personnel communal
- 7/ Forêt : programme de travaux et état prévisionnel des coupes année 2014
- 8/ Forêt : approbation de l'état d'assiette des coupes 2015

- 9/ Travaux de mise en accessibilité « PMR » de la salle des fêtes
- 10/ Création d'un ossuaire au cimetière
- 11/ Travaux de voirie, rue Principale
- 12/ CCRG:

A/ validation du montant de l'Attribution de Compensation définitive pour la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden

B/ convention de partenariat d'incitation à la réduction d'eaux claires parasites lors des travaux de voirie

- 13/ Nouveaux rythmes scolaires rentrée 2014/2015
- 14/ Palmarès 2013 des maisons fleuries
- 15/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 16/Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 17/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 18/ Vœu du Conseil Municipal relatif au projet de modification des limites des cantons du département du Haut-Rhin
- 19/ Reversement de dons à des associations locales
- 20/ Divers (fixation de divers tarifs informations diverses)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00 précises.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Sylvie Plain à M. Daniel Rothenflug
- M. Vincent Werner à M. Daniel Siffert

Puis, il présente ses sincères condoléances à Mme Marie-Odile Fugler ainsi qu'à toute sa famille pour le décès de son beau-père M. Bernard Fugler.

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations :

- aux organisateurs de la Fête du Vin Nouveau les 28 et 29/09/2013,
- aux organisateurs et aux donateurs du don du sang du 21/10/2013,
- à l'Association « les amis de l'orgue de Wuenheim », à la Société de Musique "Espérance", aux chorales réunies de la communauté de paroisses « Saint-Georges au pied du Vieil Armand », à l'organiste Mme Catherine Lutherer et à Dominique Martin pour l'excellent concert donné en l'église Saint-Gilles le 10/11/2013, au profit de la restauration de l'orgue de l'église,
- aux organisateurs et participants à la commémoration de l'Armistice le 11/11/2013,
- à Mme Odile Pannwitz pour le prêt de la "flamme" pour la cérémonie du 11/11/2013,
- aux sapeurs-pompiers du corps de Wuenheim qui ont été distingués lors de la cérémonie du 24/11/2013,
- à Mme l'Adjoint, aux conseillères et aux bénévoles qui ont assuré la permanence et qui ont décoré les sapins de Noël ainsi qu'aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 30/11/2013 à M. Philippe Rothenburger pour la distribution des affichettes de la Banque Alimentaire,
- au Syndicat mixte du Pays «Rhin-Vignoble-Grand Ballon» pour la conférence du 28/11/2013,

- à la Société de Musique « Espérance » pour la 5^{ème} édition du « Wuana-show » les 30/11 et 01/12/2013,
- aux conseillers municipaux et à MM. Cadé, Dugardin, Gruneisen, Reeb et Schwendenmann Cyril, qui ont donné un coup de main pour la coupe des sapins de Noël le 07/12/2013,
- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 07/12/2013,
- à l'Association « Les Amis de l'orgue de Wuenheim » pour le marché de Noël du 08/12/2013 et les enfants du RPI qui y ont chanté,
- à M. Hans Grünewald, Citoyen d'Honneur de Wuenheim, pour le don de 5.000 €.

Enfin, il fait part des cartes et lettres de remerciements émanant de :

- l'Association « les amis de la libération des pays du Florival » pour le prêt des grilles lors de l'exposition « journée du patrimoine » le 15/09/2013
- Delta Revie Haut-Rhin et la section locale de l'UNC-AFN pour la subvention communale 2013.
- le Collège « R. Beltz » de Soultz pour le soutien apporté lors du cross des 7, 8 et 9/10/2013,
- Mme M. Thérèse Zimmermann et M. André Martin pour la carte à l'occasion de leur anniversaire

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir : « Reversement de dons à des associations locales». Accord unanime du Conseil Municipal.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

$\frac{1^{\circ}$ / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU $\frac{20/09/2013}{1}$:

Le Procès-Verbal de la séance du 20/09/2013 est approuvé à l'unanimité.

M. Bertrand Mechler, Conseiller, a apporté une précision concernant le point N° 2 – demandes de subventions : il a voté contre le montant de $100 \in$, mais était pour un montant de $50 \in$.

<u>2° / POINT</u>: <u>REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2014</u>:

Les tarifs ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs tenant compte d'une augmentation de 0,6 %, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année 2013 (valeur octobre 2013) :

I. - LOCATIONS DIVERSES:

- <u>Location provisoire de terrains communaux</u> :

- terrains pour dépôt de ruches, annuelle	38,20 €
- pré "Leimgruben", annuelle(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	40,45 €

- Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe (M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	40,45 €
II. <u>CIMETIERE</u> :	
- Concession trentenaire, le m²	51,70 €
- Concession cinquantenaire, le m²	98,15 €
III. <u>COLUMBARIUM</u> :	
- 1 case (2 urnes) pour une durée de 15 ans	266,40 €

IV. BOIS DE CHAUFFAGE:

1 case (2 urnes) pour une durée de 30 ans

La commission « vignoble-forêt » du 14/11/2013 propose une augmentation des tarifs de $1,50 \in TTC$ par stère, compte tenu de l'augmentation de la TVA qui passe de 7% à 10 % au 1^{er} janvier 2014, à savoir :

479,45 €

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère	50,00 € TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère	48,00 € TTC
- Bois A.F.D., le stère	48,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

A préciser que le bois de chauffage est coupé sur demande préalable, pour besoin personnel et à raison de 16 stères maxi par an et par foyer de Wuenheim.

<u>3° / POINT</u>: <u>INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL</u>:

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

est invité:

- à demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- à accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % pour l'année 2013,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Georges Teulière, Receveur Municipal (6/12°) et à M. Dominique Wassong, Receveur Municipal (6/12°),
- à accorder également à M. Georges Teulière, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

<u>4°/ POINT</u>: <u>PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2014</u>:

Préalablement au vote du budget primitif 2014, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2013.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2014, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2013, à savoir :

Chapitre 20 : 5.000,00 € Chapitre 21 : 35.625,00 € Chapitre 23 : 89.250,00 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2014.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

<u>5° / POINT</u> : <u>DEMANDES DE SUBVENTIONS</u> :

A/ <u>DEMANDES DE SUBVENTIONS</u>:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux demandes de subventions suivantes :

- Ecole Champagnat d'Issenheim : classe de découverte à Stosswihr : 2 élèves de Wuenheim : 40 €
- Ecole maternelle « les petits sarments » de Wuenheim : classe de découverte à Orbey :
 722 €
- Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles : 40 €
- Association des Paralysés de France : 40 €
- APALIB: 450 €

_

B/ DEMANDE DE PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE:

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande de participation suivante :

- participation de la commune de Wuenheim aux frais de transport scolaire pour des jeunes scolarisés dans les lycées. Deux familles wuenheimoises ont adressé un courrier en ce sens en mairie.

Tout en comprenant le bien-fondé de ces demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder un avis favorable à ces demandes, ceci pour les raisons suivantes :

- participation financière de la commune aux frais de transport du Regroupement Pédagogique Intercommunal mis en place à la rentrée scolaire 2012/2013,
- participation financière de la commune au périscolaire (rémunération d'un contrat aidé à raison de 12/20°),
- réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015, dont le coût devra aussi être absorbé par la commune,
- baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.

<u>6°/ POINT</u>: <u>AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL</u>:

A.: GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE:

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer l'octroi d'une gratification de fin d'année (13^{ème} mois) à l'ensemble du personnel de la fonction publique territoriale en un versement unique en décembre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B.: REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL:

Par délibérations en date du 02/12/2003 et du 23/03/2004, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution du régime indemnitaire au personnel communal.

Ainsi que préconisé par les textes, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur cette attribution.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à reconduire le versement des indemnités pour les agents appartenant aux grades ci-dessous :

1. Personnel de catégorie C :

l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

GRADE	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur
	au 01.07.2010	(entre 1 et 8)
Adjoint Administratif de 2 ^{ème}	449,28 €	1
classe		
Agent Territorial Spécialisé	464,30 €	1
des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère}		
classe		
Adjoint Technique de 1 ^{ère}	464,30 €	1,5
classe		

l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

2. Personnel de catégorie B:

l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

GRADE	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur
	au 01.07.2010	(entre 1 et 8)
Rédacteur Principal de 1 ^{ère}	857,82 €	3
classe		

l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur
	au 01.01.2012	(entre 0,8 et 3)
Rédacteur Principal de 1 ^{ère}	1.492,00 €	1,5
classe		

l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.)

269,68 € par scrutin

- décider d'un versement mensuel suite à l'instauration de la retraite additionnelle de la fonction publique (agents affiliés à la CNRACL),
- les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014, article 64111.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

C.: <u>REFORME DU COMPTE EPARGNE-TEMPS</u>:

Par délibération du 24/05/2005, la commune de Wuenheim instaurait le compte épargnetemps (CET) conformément au décret N° 2004-878 du 26 août 2004.

Le CET est un droit ouvert aux agents territoriaux qui souhaitent capitaliser sur plusieurs années des droits à congés rémunérés. Ces droits sont cumulés par report d'une année sur

l'autre et peuvent être utilisés à l'occasion du départ à la retraite, à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption etc...

Le décret N° 2010-531 du 20 mai 2010 a modifié le décret initial et organise le passage d'un régime géré sous forme de congés à un régime combinant une utilisation en congés avec une indemnisation financière ou en épargne retraite.

Il convient de modifier les dispositions de la délibération du 24 mai 2005 qui prévoyaient des conditions d'utilisation du CET plus strictes que celles du nouveau décret.

Les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation sont décrites en annexe 1.

Ce projet de compte épargne-temps comporte un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, référencé sous CET 2013.6 en date du 11 décembre 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- -d'approuver les nouvelles dispositions relatives au CET conformément aux modalités décrites en annexe jointe, avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014
- de ne pas ouvrir le droit d'option (indemnisation financière ou épargne retraite)
- d'autoriser Monsieur le Maire à valider annuellement l'alimentation individuelle du CET en jours de congé et à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

<u>7° / POINT</u>: <u>FORÊT</u>: <u>PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL</u> <u>DES COUPES – ANNEE 2014</u>:

Suite à la réunion de la commission « vignoble-forêt » du 14/11/2013 qui a fait le point de la situation forestière avec la participation de MM. Sprauel et Reeb, agents de l'ONF, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 81.190 € pour 1.841 m3,
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2014 en forêt communale,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 19.360 € H.T. (annexe 2)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

<u>8° / POINT</u> : <u>FORÊT : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES</u> 2015 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la "charte de la forêt communale" cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

C'est ainsi que l'ONF nous a transmis la proposition d'assiette 2015 ci-annexée (annexe3).

A préciser que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2015, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2014.

Suite à la réunion de la commission « vignoble-forêt » du 14/11/2013, le Conseil Municipal est invité à approuver l'état d'assiette des coupes 2015.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. le Maire remercie M. l'Adjoint Horny, pour le suivi de la gestion de la forêt.

9° / POINT : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE « PMR » DE LA SALLE DES FÊTES :

Par délibération en date du 11/12/2009, le Conseil Municipal a créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées chargée d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Par délibération en date du 18/03/2011, le Conseil Municipal avait pris note des rendus concernant l'élaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Aménagement des Espaces Publics (PAVE) pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ainsi que l'exige la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 ainsi que l'accessibilité du cadre bâti.

Pour ce qui est du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), divers travaux ont déjà été réalisés, notamment la réfection de la rue de l'Eglise entre les écoles et l'église permettant l'accès « PMR » de l'église par la porte d'entrée latérale.

Suite aux diagnostics réalisés dans les bâtiments communaux, des travaux sont à envisager essentiellement dans la salle des fêtes et dans les écoles.

La mise en accessibilité « PMR » des écoles constitue à première vue, un dossier complexe nécessitant de souscrire à une maîtrise d'œuvre par un architecte ou un bureau d'étude. Des contacts sont en cours actuellement.

Pour ce qui est de la salle des fêtes, des devis nous sont parvenus et émanent de :

	Ets BREISS François de	DECO-RANGEMENT de	
	Soultz	Soultz	
Modification du bar	1.440,00 € TTC	1.850,00 € TTC	
Sanitaires femmes	7.856,40 € TTC	7.770,00 € TTC	
Blocs portes	957,60 € TTC	Compris dans les postes	
		sanitaires	
Sanitaires hommes	Non chiffré	1.020,00 € TTC	
TOTAL:	10.254,00 € TTC	10.640,00 € TTC	

L'entreprise Déco Rangement accorde en outre une remise commerciale exceptionnelle de 540 €, soit un net de 10.100 € TTC.

Des travaux de hauteur de ressaut à l'intérieur et à l'extérieur sont également à réaliser et trois devis nous sont parvenus :

Ressaut à l'intérieur de la salle :

- Métal Concept de Hartmannswiller : 116,01 € TTC

Accès principal de la salle des fêtes :

Sogetrab de Jungholtz
 ED TP de Wuenheim
 1.363,44 € TTC
 1.582,34 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide les travaux de mise en accessibilité « PMR » de la salle des fêtes,
- retient et approuve les devis de :
- * Déco-Rangement de Soultz pour les sanitaires et la modification du bar pour un montant de $10.100 \in TTC$
- * Métal Concept de Hartmannswiller pour le ressaut à l'intérieur de la salle pour un montant de 116,01 €
- * Sogetrab de Jungholtz pour l'accès principal de la salle des fêtes pour un montant de 1.363,44 € TTC
- charge M. le Maire de solliciter des subventions pour cette opération,
- les crédits seront prévus au Budget Primitif 2014, article 21318.

10° / POINT : CREATION D'UN OSSUAIRE :

Suite à la nouvelle réglementation de la législation funéraire, la création d'un ossuaire au cimetière est obligatoire. Il est également prévu d'installer une colonne « mémoire » au jardin du souvenir.

2 offres sont parvenues à la mairie et émanent de :

- Monuments funéraires Builtjes de Wittenheim :

Caveau ossuaire 3 éléments : 4.100,00 € HT (granitfeuille d'automne)

4.244,00 € HT (granit mapple red)

Colonne « mémoire » 1 m 555,00 € HT (granit maple red)

625,00 € HT (granit étoilé)

- Marbrerie Alsace Franche Comté de Menoncourt (90) :

Caveau ossuaire 3 éléments : 4.653,01 € HT (granit de Bretagne rose clarté) Colonne « mémoire » 1,20m 1.112,03 € HT (granit de Bretagne rose clarté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- <u>décide</u> la création d'un ossuaire au cimetière et la mise en place d'une colonne « mémoire » au jardin du souvenir,
- retient et approuve les devis de Builtjes de Wittenheim pour un montant de :
 - 4.100,00 € HT (granit feuille d'automne) pour l'ossuaire,
 - 555,00 € HT (granit mapple red) pour la colonne« mémoire »
- les crédits seront prévus au Budget Primitif 2014, article 21316.

<u>11°/ POINT</u>: <u>AMENAGEMENT RUE PRINCIPALE</u> (tronçon compris entre la rue du <u>Tir et la chapelle</u>):

A/TRAVAUX « VRD » ET RESEAUX SECS:

Par délibération en date du 11/12/2009, le Conseil Municipal a décidé les travaux d'aménagement de la rue Principale (tronçon compris entre les écoles et la chapelle) et a chargé M. le Maire du suivi de ce dossier (appel d'offres – demandes de subventions).

En raison de contraintes budgétaires, liées entre autres, à une baisse des subventions et des diverses dotations de l'Etat et compte tenu de la configuration de la rue Principale, ces travaux d'aménagement ont été scindés en deux parties. La première partie (réseaux et voirie) concernant le tronçon entre les écoles et la rue du Tir s'est achevée durant l'été 2012 et les travaux de réseaux de la deuxième partie concernant le tronçon entre la rue du Tir et la chapelle se sont terminés à la fin du printemps 2013.

Restent à exécuter les travaux de voirie de la deuxième partie (rue du Tir-chapelle). Ceux-ci sont programmés pour le mois de mars 2014. Un appel d'offres en ce sens a été lancé et l'ouverture des plis a eu lieu le 18 novembre 2013.

Le résultat de l'appel d'offres est le suivant et les entreprises suivantes ont été retenues :

<u>Lot 1</u>: VRD : COLAS de Ste-Croix-en-Plaine pour un montant de 189.731,31 € HT <u>Lot 2</u>: réseaux secs : ETPE d'Altkirch pour un montant de 26.863,69 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte du résultat de l'appel d'offres,
- confirme l'attribution des travaux à :
- * lot 1 : VRD : COLAS de Ste-Croix-en-Plaine pour un montant de 189.731,31 € HT
- * lot 2 : réseaux secs : ETPE d'Altkirch pour un montant de 26.863,69 € HT
- <u>charge</u> M. le Maire du suivi de ce dossier et <u>l'autorise</u> à signer tout document lié à ce chantier,
- les crédits seront prévus au Budget Primitif 2014, article 2315.

B/ <u>DISSIMULATION DES RESEAUX « ORANGE »</u>: (tronçon rue du Tir - chapelle):

Les travaux de réseaux, rue Principale (tronçon rue du Tir - chapelle) sont achevés depuis la fin du printemps 2013 et les travaux de voirie sont prévus pour le printemps 2014. Comme pour la première partie (tronçon écoles – rue du Tir), l'opportunité d'enfouir les réseaux « Orange » s'offre à la commune.

C'est ainsi que Orange nous a transmis un chiffrage estimatif pour la mise en souterrain du réseau téléphonique existant qui se monte à 9.493 €(études et travaux de câblage).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- <u>décide</u> l'enfouissement des réseaux Orange (tronçon rue de l'Eglise rue du Tir),
- approuve le devis de Orange pour un montant de 9.493 €,
- les crédits seront prévus au budget primitif 2014, article 20422.

<u>12° / POINT</u>: <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE</u> <u>GUEBWILLER</u>:

A/ <u>ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVE POUR LA COMMUNE</u> DE SOULTZMATT-WINTZFELDEN :

La Commune de Soultzmatt-Wintzfelden a adhéré à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) au 1^{er} janvier 2013. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCRG réunie le 8 novembre 2012, le Conseil de Communauté de la CCRG du 6 décembre 2012 puis l'ensemble des Conseils Municipaux des communes membres ont validé le montant de l'Attribution de Compensation provisoire versée à la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden (soit 361 860 € pour mémoire).

Conformément à la réglementation en vigueur, la CLECT de la CCRG s'est réunie une nouvelle fois, le 15 octobre 2013, afin de déterminer le montant définitif de l'Attribution de Compensation. Le détail du calcul figure dans le rapport de la CLECT en annexe ...

Le Conseil de Communauté de la CCRG, dans sa séance en date du 31 octobre 2013, a validé le rapport de la CLECT et le montant de l'Attribution de Compensation définitive pour la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport de la CLECT du 15 octobre 2013 (annexe 4)
- de valider, au vu du rapport de la CLECT et conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le montant définitif de l'Attribution de Compensation versée à la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden soit 379 353 € et la prise en charge par la CCRG des annuités de prêts relatives à la compétence « Assainissement ».

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B/ CONVENTION DE PARTENARIAT D'INCITATION A LA REDUCTION D'EAUX CLAIRES PARASITES LORS DES TRAVAUX DE VOIRIE :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Principale $-3^{\text{ème}}$ tranche (tronçon compris entre la rue du Tir et la chapelle), il y a lieu de signer une convention de partenariat d'incitation à la réduction d'eaux claires parasites lors des travaux de voirie. Ces travaux sont éligibles au versement d'une participation définitive de la Communauté de Communes de $18.166 \in$.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe (annexe 5).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

13° / POINT: NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014/2015:

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui est entré en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demijournée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Par délibération en date du 14/03/2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

Depuis le Conseil Municipal du 14/03/2013, les réunions suivantes ont eu lieu :

- réunion du 24/06/2013 avec les délégués des parents d'élèves du RPI et M. le Directeur du RPI
- conseils d'école du 02/07/2013
- commission « écoles » de Wuenheim du 08/10/2013
- réunion du 05/11/2013 avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale et M. le Directeur du RPI

- conseils d'école du 12/11/2013
- réunion du 09/12/2013 avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, M. le Directeur du RPI et les délégués des parents d'élèves du RPI

La nouvelle semaine scolaire pour la rentrée 2014-2015, qui s'appliquera au RPI de Jungholtz-Wuenheim et qui compte 151 élèves, a été retenue par le Conseil d'Ecole du 12/11/2013 comme suit :

Jungholtz

matin:

lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h00 à 11h30 mercredi : 8h00 à 11h00

mercredi : 11h00 à 11h45 (APC)

après-midi:

lundi – mardi – jeudi – vendredi : 13h30 à 15h15

lundi : 15h15 à 16h00 (APC)

Wuenheim

matin:

mercredi : 11h10 à 11h55 (APC)

après-midi:

lundi – mardi – jeudi – vendredi : 13h40 à 15h25

lundi : 15h25 à 16h10 (APC)

sous réserve d'acceptation par l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Guebwiller.

Un questionnaire concernant les activités après la classe a été transmis aux 113 familles du RPI avant les vacances de la Toussaint + 7 familles hors RPI.

 $66\ questionnaires$ ont été retournés dans les deux mairies, soit $55\ \%$ de réponses :

Sur ces 66 questionnaires :

- 15 familles ne souhaitent pas participer aux activités (retour à la maison ou chez la gardienne)
- 51 familles souhaitent participer aux activités
- 4 parents se proposent comme bénévoles

Transport scolaire : le transport scolaire mis en œuvre par le Syndicat de ramassage des élèves de Jungholtz, Rimbach, Rimbach-Zell et Wuenheim dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), avec la participation financière du Conseil Général du Haut-Rhin, reste à l'identique de ce qui se pratique aujourd'hui ; seule la navette du mercredi matin est à rajouter.

Mise en œuvre des activités après la classe (mardi et jeudi) :

Jungholtz : de 15h15 à 16h00 Wuenheim : de 15h25 à 16h10 Le Conseil Municipal prend acte de toutes ces dispositions et demande au Gouvernement de renoncer à son décret sur les rythmes scolaires, de laisser aux maires le libre choix de l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et de garantir aux communes la compensation intégrale des charges.

14° / POINT: PALMARES 2013 DES MAISONS FLEURIES:

M. l'Adjoint Siffert donne lecture du palmarès 2013 des maisons fleuries :

1. M et Mme GASSER Pierre – 43 rue Principale	s) ex-æquo
1. M. et Mme ZIMMERMANN Benoît – 34 rue Principale	S
2. M. et Mme ROBISCHUNG Antoine – 8 rue du Réservoir	
3. W. et Wille Hokivi Noci – o luc des Jalulis	ex-æquo
3. M. et Mme ZEYER Pierre – 10 rue du Ruisseau	· •
4. M. et Mme FELMY Maurice – 15 rue du Tir	3
5. M. et Mme GERBER Patrick – 152 rue Principale	3
) ex-æquo
5. M. et Mme NIBLING Jacky – 11B rue Principale	3
6. M. et Mme MARBACH Frédéric–18 rue du Col Amic14,50 point	3
) ex-æquo
6. M. et Mme NESTELHUT Jean-Marie – 1 rue du Gazon 14,50 point	3
7. Mme KNITTEL Denise – 81 rue Principale	3
) ex-æquo
7. M. et Mme ZINCK Philippe – 7 rue de la Fonderie	S
8. M. et Mme FUGLER Michel – 24 rue du Col Amic	S
9. M. et Mme JUD Claude – 2 rue du Vieil Armand	S
) ex-æquo
9. M. et Mme COUTY Robert – 8 rue du Ruisseau	3
10. M. et Mme ZEYER Jean-Claude – 13A rue du Tir	S

HORS CONCOURS:

M. le Maire et M. Siffert adressent leurs félicitations et leurs remerciements à l'ensemble des lauréats ainsi qu'à tous les habitants du village qui s'investissent chaque année dans le fleurissement de leur propriété et aux membres du jury.

15° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de Vie et relations habitants-Aide Sociale-Manifestations" du 08/10/2013 : les points principaux de cette réunion ont été la préparation de différentes manifestations (Banque Alimentaire du 24/11/2012, fête de Noël des moins-jeunes du 16/12/2012, décorations de Noël, Ecole, périscolaire et Conseil Municipal des Jeunes).
- Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 29/10/2013 : les membres de la commission ont poursuivi et finalisé les travaux en vue du plan d'alignement des rues du village.
- Commission "Vignoble-Forêt" + Syndicat Viticole du 07/11/2013 : ce rendez-vous annuel avec les membres du Comité du Syndicat Viticole, a pour but de faire le point des problèmes rencontrés, de recenser les attentes et d'aborder les projets en cours. Ont été discutés le dossier DETR 2012, les prévisions de travaux 2013 et les projets de bassins de rétention (en amont et en aval de Wuenheim).
- Commission "Vignoble-Forêt" + représentants de l'ONF du 14/11/2013 : les points essentiels de cette réunion ont été la situation comptable 2012, l'étude du plan de coupes 2013 en forêt communale en présence des responsables de l'ONF, la taille d'entretien du « Gros Chêne », le dossier du HWK, le site Natura 2000 « chauves-souris ».
- "Toutes Commissions" du 03/12/2013 : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13/12/2013.

<u>16° / POINT</u> : <u>COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES</u> <u>EXTERIEURS</u> :

- Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 26/09/2013 : ont été abordés la petite enfance, les finances-comptabilité, le service Environnement, les travaux d'extension de la salle du Conseil de Communauté, l'aire d'activités du Florival, le fonds de concours, les pistes cyclables, la convention de partenariat avec le cinéma « le Florival » et les affaires relatives au personnel.
- Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 31/10/2013 : ont été débattus le bail emphytéotique du château de la Neuenbourg, le service comptabilité, l'attribution de compensation définitive pour la commune de Soultzmatt-Wintzfelden, la petite enfance, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les affaires économiques, l'autorisation de travaux d'assainissement à Soultzmatt, le renouvellement du marché du transport à la demande, le service environnement, le renforcement de la charpente lamellé-collé de la piscine couverte, la prise en charge de frais d'étude agricole et les affaires relatives au personnel.

<u>17° / POINT</u>: <u>COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE</u>:

- M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :
- Droit de préemption urbain : 6 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2013

- Passation de marché public : travaux de voirie, rue Principale

Le Conseil Municipal donne quitus au Maire pour ses délégations.

18° / POINT: VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DES CANTONS DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN:

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, notamment son titre 1^{er} ;

Considérant que la loi visée ci-dessus implique, notamment en raison de la réduction de moitié du nombre de cantons, la révision globale de la carte cantonale du département du Haut-Rhin;

Considérant qu'une révision complète de la carte cantonale aurait dû normalement relever du pouvoir législatif, l'intervention d'un décret en Conseil d'Etat n'étant prévue que pour des mises à jour « à la marge » ;

Considérant dès lors que ce bouleversement de la carte cantonale ne saurait intervenir que dans la transparence et la concertation ;

Considérant que le canton, qui constitue une unité administrative intermédiaire entre les communes et le département sert aussi de base à d'autres découpages administratifs, économiques ou judiciaires ; qu'il est également le territoire d'intervention de différents services publics ;

Considérant que le Département et ses élus constituent, avec les communes, l'un des derniers remparts pour le maintien de la proximité avec les habitants ;

Considérant que les conseillers municipaux, qui vivent au quotidien dans leur commune la réalité du territoire cantonal et des liens entre les communes nés de l'appartenance à ce territoire, sont les plus à même d'en exprimer les solidarités géographiques, humaines, économiques, sociales et culturelles ;

Considérant que la délimitation des nouveaux cantons devrait s'efforcer de maintenir une représentation juste de l'ensemble des territoires du département au sein de l'assemblée départementale ;

Considérant la surreprésentation des parties urbaines, au détriment des secteurs ruraux ;

Est invité à :

<u>Regretter</u> de ne pas avoir été consulté officiellement sur le projet de carte cantonale et ce bien avant la transmission de celui-ci au Conseil Général ;

<u>Demander</u> que le Gouvernement tienne dûment compte de la prise de position des élus locaux, défenseurs de la proximité et du bien vivre ensemble ;

<u>Exiger</u> que les territoires ruraux soient justement représentés au sein de l'assemblée départementale garante de la lisibilité et de l'efficacité de l'action publique, dans le respect des équilibres historiques et géographiques ainsi que des modalités de coopération qui ont fait leurs preuves.

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal, à l'exception de MM. Bernard Horny et Daniel Siffert qui s'abstiennent.

19° / POINT: REVERSEMENT DE DONS A DES ASSOCIATIONS LOCALES:

La commune de Wuenheim s'est vu destinataire d'un virement de 5.000 € émanant de M. Hans Grünewald, Citoyen d'Honneur de Wuenheim et à répartir, selon la volonté du donateur, entre les associations locales suivantes et le fonds de secours de la commune de Wuenheim :

-	Conseil de Fabrique :	1.000 €
-	Association de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » :	1.000 €
-	Chorale « Sainte-Cécile » :	600 €
-	Société de musique « Espérance » :	600 €
-	Amicale des sapeurs-pompiers :	600 €
-	Club « Fidélio »	600 €
-	Fonds de secours de la commune de Wuenheim:	600 €

_

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à reverser ces montants aux différentes associations sur l'article 65748 du budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. le Maire adresse ses plus vifs remerciements à notre citoyen d'honneur, M. Hans Grünewald pour ces dons.

20° / POINT : DIVERS :

A/ FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SAPINS DE NOËL:

Il est proposé de reconduire les tarifs 2012, à savoir :

- petits : 9 € - moyens : 13 € - grands : 17 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B/ <u>FIXATION DES TARIFS DES FONDS DE COUPES + VENTES DE BOIS SUR PIED</u> :

Le Conseil Municipal est invité à fixer aussi

- le prix des fonds de coupe sur pied dans la forêt soumise : 10 € HT le stère (9 € HT les années précédentes)
- le prix des fonds de coupe sur pied dans la forêt non soumise : 10 € HT le stère (9 € HT les années précédentes)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

C/ FIXATION DE TARIFS :

En vue des élections municipales de mars 2014, les candidats ont la possibilité d'avoir une copie de la liste électorale et la mise à disposition d'un jeu d'étiquettes. Il y a donc lieu d'en fixer les tarifs. Il est proposé de les fixer ainsi que suit :

- liste électorale- jeu d'étiquettes: 10 €: 20 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition de tarifs.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, le Conseil Municipal se prononce aussi sur la gratuité du pôle communal pour des réunions électorales.

D/ INFORMATIONS DIVERSES:

- Dates des élections municipales 2014 : celles-ci ont été fixées au 23 et 30 mars 2014
- <u>Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/07 au 31/08/2013</u> : 31 passages et/ou interventions sur le ban communal
- <u>réaménagement et extension du refuge du Sudel</u> : à ce jour, ont été versées les subventions suivantes :

* Etat (DGE 2010) : 4.950,00 € * Etat (réserve parlementaire) : 8.914,91 € * Conseil Général du Haut-Rhin : 7.938,00 € * CCRG (fonds d'investissement) : 10.000,00 €

Reste à percevoir la subvention de la Région Alsace (15.877 €)

- notification de subvention :

- * Région Alsace : 50.000 € pour l'aménagement de la rue Principale, au titre du plan de soutien régional pour l'activité et l'emploi 2013-2014
- <u>Contrat d'accompagnement dans l'emploi</u>: le Conseil Municipal prend acte de l'embauche d'un nouveau « Contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour une durée de 6 mois et mis à disposition principalement du périscolaire, ceci en remplacement de Mme

Fabienne Probst, en congés de maladie, à qui il adresse ses vœux de prompt rétablissement. Il s'agit de Mme Sonia Fourquemin de Wuenheim

- <u>Départ à la retraite de l'adjoint technique de 1 ère classe</u> : M. Dugardin partira à la retraite le 01/07/2014

M. le Maire souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Il remercie les membres du Conseil Municipal pour leur constance dans un engagement à faire avancer les dossiers ainsi que Mme et MM. les Adjoints qui contribuent activement aux réalisations. Le personnel communal est également associé à ses remerciements.

La séance est close à 22h05.